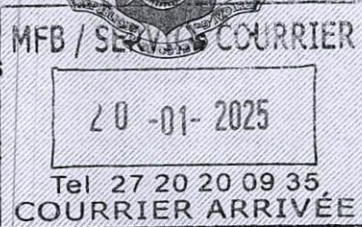




SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES RELATIONS
MULTILATERALES

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
INTERNATIONALE



Abidjan, le 17 JAN. 2025

N°015 67 /MAEIAIE/SG/DGRM/DFPI/SDIPOI/OA/25

Objet : Appel à candidature pour le poste de Directeur Général du Groupe de la Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques (ARC)

Monsieur le Directeur de Cabinet,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, la Note verbale référencée GB_ARC/COP/L001.0612_24 du 6 décembre 2024, ainsi que le document qui l'accompagne, par laquelle le Président du Groupe de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC), informe les Etats membres de la nouvelle publication de l'avis de vacance pour le poste de Directeur Général du Groupe.

Les candidats sont invités à consulter les détails de cette offre d'emploi sur le site suivant : <https://www.arc.int/opportunities>.

Copie de cette offre d'emploi a été transmise à vos services le 08 Janvier 2025, à l'adresse électronique : hc.ouattara@budget.gouv.ci

Je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien prendre pour assurer une large diffusion de ce poste vacant, afin de susciter des candidatures ivoiriennes qualifiées.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur de Cabinet**, l'assurance de ma considération distinguée.


Le Secrétaire Général Adjoint
Kapiétien SORO
Ambassadeur

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DE CABINET
DU MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET**

ABIDJAN



2242
09-12-2024

Réf. ARC/COP/NV01.0612_24
Johannesburg, le 06 décembre 2024

NOTE VERBALE

Le Secrétariat de l'Institution de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC), présente ses compliments à toutes les Missions permanentes des membres de la Conférence des Parties (CdP) de l'ARC et,

A l'honneur de transmettre par la présente, une lettre du président du Conseil du Groupe ARC, Dr Mothae Anthony Maruping.

L'objet de cette lettre est de fournir une mise à jour concernant le recrutement pour le poste de directeur général du Groupe ARC et le renouvellement de l'avis de vacance de poste.

Le Secrétariat de l'ARC saisit cette occasion pour renouveler à toutes les missions permanentes des membres de la Conférence des Parties de l'ARC, les assurances de sa très haute considération. YND

Johannesburg le 6 décembre 2024



Aux : Missions permanentes de tous les membres de la Conférence des Parties de l'ARC
Addis-Abeba, Éthiopie

Copies : Bureau de la CdP 14 (Lesotho, Togo, Mauritanie, Soudan du Sud, Tchad)

Missions permanentes de tous les États membres de l'Union africaine
Addis-Abeba, Éthiopie

Coordinateurs nationaux de l'ARC

Réf. GB_ARC/COP/L001.0612_24
Johannesburg, le 06 décembre 2024

Objet : Mise à jour sur le recrutement du directeur général du Groupe de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) – Nouvel avis de vacance de poste

Excellences,

J'ai l'honneur de vous informer que, suite à ma précédente correspondance (Réf. GB_ARC/L001.1111_24) datée du 11 novembre 2024, l'avis de vacance pour le poste de directeur général du Groupe ARC a été publié à nouveau.

Ledit avis de vacance, y compris les directives relatives à la candidature, est disponible sur le lien suivant : <https://www.arc.int/opportunities>

Je vous invite à bien vouloir faire large diffusion de cette information par le biais des canaux appropriés afin de garantir que les candidats concernés soient informés et encouragés à postuler.

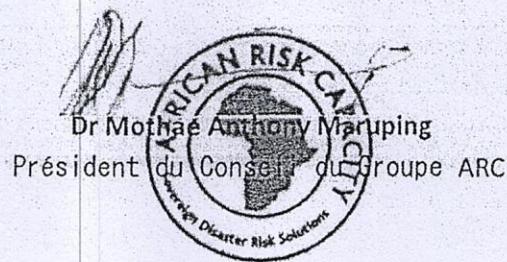
Il vous souvient que, comme le prévoit l'Accord portant création de l'Institution de l'ARC (Traité ARC), seuls les ressortissants des États parties sont habilités à postuler.

Conformément à une décision de la CdP 13 (avril 2023), les pays signataires sont également considérés comme des Parties, et ce jusqu'en mars 2025. Ainsi donc, les ressortissants des pays suivants sont éligibles : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cabo Verde, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, Comores, Congo, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Togo, Zambie et Zimbabwe.

Je voudrais saisir cette occasion pour exhorter tous les pays qui ne figurent pas sur la liste ci-dessus à signer d'urgence le Traité ARC afin de permettre à leurs ressortissants qualifiés de

soumettre leurs candidatures au poste annoncé. Le Traité ARC peut être signé par les plénipotentiaires des États au Bureau du Conseiller juridique de l'Union africaine, sis au 13^e étage du nouveau complexe de la CUA. Aussi, votre collaboration permanente est essentielle pour assurer le succès de ce processus et la future direction de l'ARC.

Je vous prie d'agréer, Excellences, l'expression de ma très haute considération.



Aux : Missions permanentes de tous les membres de la Conférence des Parties de l'ARC
Addis-Abeba, Éthiopie

Copies : Bureau de la CdP 14 (Lesotho, Togo, Mauritanie, Soudan du Sud, Tchad)

Missions permanentes de tous les États membres de l'Union africaine
Addis-Abeba, Éthiopie

Coordinateurs nationaux de l'ARC

Johannesburg, le 11 novembre 2024

Réf. GB_ARC/COP/L001.1111_24

Objet : Point sur le recrutement du directeur général du Groupe de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) - Décision du Conseil du Groupe ARC de republier la vacance de poste

Excellences,

J'ai l'honneur de vous faire tenir par la présente, un rapport sur le recrutement du directeur général du Groupe de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC).

En effet, vous avez souvenance qu'en date du 9 juillet 2024, j'ai envoyé une correspondance de mise à jour sous référence GB_ARC/L001_0907_24 (*copie jointe*), au nom du Conseil du Groupe ARC, concernant la publication de la vacance du poste du Conseil du Groupe ARC conformément à la décision de la quatorzième session de la Conférence des Parties (CdP) de l'ARC qui s'est tenue les 22 et 23 avril 2024 au siège de l'UA à Addis-Abeba, en Éthiopie. Au cours de ladite session, la CdP a décidé d'ouvrir le poste de directeur général du Groupe à la compétition et a de ce fait demandé au Conseil du Groupe ARC de lancer le processus de recrutement à cet effet. En outre, j'ai soumis au Bureau de la CdP d'autres notes de mises à jour sur le cadre et la feuille de route du processus de recrutement.

Comme vous le savez, le Conseil du Groupe ARC a mis en place un comité de recrutement du directeur général du Groupe pour l'aider à identifier des candidats appropriés pour le poste.

À cet égard, je voudrais signaler que le Comité de recrutement du directeur général du Groupe s'est réuni déjà cinq (5) fois, dans l'exercice de ses fonctions. Lors de sa dernière réunion, le 10 octobre 2024, le Comité s'est réuni pour examiner la liste définitive des six (6) candidats présélectionnés, soumise par le cabinet de recrutement, qui étaient censés être interviewés en présentiel par le Comité à un stade ultérieur. Au cours de l'exercice de révision de la liste des candidats présélectionnés, le Comité a pris en compte l'ancienneté et le statut élevé du poste en se basant sur les compétences en matière de leadership organisationnel, la fiabilité et les compétences, les compétences en matière de résolution de problèmes, la gestion du changement et la communication, ainsi que la diplomatie, et a souligné que le poste de directeur général du Groupe est un poste de direction de haut niveau et a fait remarquer que le profil du/des candidat(s) devrait être aussi élevé. Le Comité a noté que certains paramètres permettant de situer l'issue du processus n'ont, sans aucun doute, pas été pris en considération. En outre, le Comité a convenu que l'équilibre régional est d'une grande importance étant donné que l'ARC a une stature politique, en de ses missions techniques.

Après de longues délibérations à huis clos, le Comité a convenu de revoir ses décisions, étant donné que la majorité des membres n'étaient pas satisfaits du manque d'équilibre régional et d'autres lacunes observées dans les critères, jugés essentiels pour l'intégrité de la procédure et des décisions à prendre. En conséquence, le Comité a recommandé que le poste soit à republié et que tous les candidats postulent à nouveau, puisqu'il s'agit d'un nouveau processus.

La recommandation du Comité a été soumise au Conseil du Groupe ARC pour approbation. Lors de sa réunion les 31 octobre et le 1^{er} novembre 2024, le Conseil du Groupe ARC a examiné le rapport du directeur général du Groupe et a approuvé la recommandation du Comité de publier à nouveau le poste. À cet égard, le Conseil a pris les décisions suivantes :

- a) Le Comité de recrutement du directeur général du Groupe doit prendre le maximum de précautions et examiner tous les éléments critiques et les lacunes dans le mandat du directeur général du Groupe et du cabinet de recrutement ;
- b) Le Comité de recrutement du directeur général du Groupe doit revoir le cadre et la feuille de route pour la nomination du directeur général du Groupe. Le Comité de recrutement du directeur général du Groupe a été chargé de veiller à ce que le processus soit mené à bien et que le directeur général du Groupe soit élu lors de la prochaine session de la CdP ;
- c) Le Comité de recrutement du directeur général du Groupe doit travailler en étroite collaboration avec le cabinet de recrutement pendant toute la durée du processus ;
- d) La prolongation des responsabilités intérimaires de Mme Eva Grace Kavuma jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau directeur général du Groupe ou jusqu'à l'expiration d'une période de 12 mois (conformément à l'article 15(o), du Traité ARC), selon l'échéance la plus proche.

Le Conseil du Groupe a également revu la composition du Comité de recrutement du directeur général du Groupe ainsi qu'il suit :

- | | | |
|------|--------------------------|---|
| i) | Dr Laila Lokosang | Président, Membre du Conseil du Groupe |
| ii) | Honorable Chance Kabaghe | Membre du Conseil du Groupe |
| iii) | Mohamed O. Moalim | Membre du Conseil du Groupe |
| iv) | Dr Felix Mlusu | Membre du Conseil du Groupe (nouveau membre, en remplacement du Dr Maxwell Mkwezalamba) |
| v) | Mme Beth Dunford | Membre du Conseil du Groupe (BAD) |
| vi) | M. Phil Stevens | Membre du Conseil du Groupe (FCDO) |
| vii) | Dr Monique Nsanzabaganwa | Vice-présidente (CUA) |

viii) Mme Rania Dagash-Kamara

Directrice exécutive adjointe, Programme alimentaire mondial

Dr Maxwell Mkwezalamba, président du conseil d'administration d'ARC Ltd et vice-président du Conseil du Groupe ARC, et moi-même superviserons l'ensemble du processus pour le compte du Comité.

Je devrai fournir une autre mise à jour une fois que le poste aura été publié de nouveau au début du mois de décembre 2024. Je reste dans la perspective que vous aidiez le Conseil à diffuser largement la nouvelle annonce, une fois publiée, dans les réseaux professionnels appropriés dans vos pays respectifs. Comme le prévoit l'Accord portant création de l'Institution de l'ARC (Traité ARC), seuls les ressortissants des parties peuvent postuler. Conformément à la décision de la CdP 13 (avril 2023), les pays signataires sont également considérés comme des Parties jusqu'en mars 2025. Les ressortissants des pays suivants sont en conséquence éligibles, il s'agit de : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, Comores, Congo, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Madagascar, Mali, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Togo, Zambie et Zimbabwe.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour encourager tous les pays qui ne figurent pas sur la liste ci-dessus à signer d'urgence le Traité ARC afin de permettre à leurs ressortissants qualifiés de soumettre leurs candidatures pour le poste. Le Traité ARC peut être signé par les représentants autorisés au Bureau du Conseiller juridique de l'Union africaine, siège de l'UA, nouveau complexe de l'UA, 13^e étage.

Dans l'attente de votre soutien, je vous prie d'agréer, Excellences, l'expression de ma très haute considération.



Aux : Missions permanentes de tous les pays membres de la Conférence des Parties de l'ARC



Addis-Abeba, Éthiopie

Copies : Bureau de la CoP 14 (Lesotho, Togo, Mauritanie, Soudan du Sud, Tchad)

Missions permanentes de tous les États membres de l'Union africaine
Addis-Abeba, Éthiopie

Coordinateurs nationaux de l'ARC

NOTE VERBALE

Le Secrétariat de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) présente ses compliments à toutes les missions permanentes des membres de la Conférence des Parties de l'ARC (CdP), et a l'honneur de se référer au suivi du recrutement du Directeur général de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques et aux informations concernant l'annonce de vacance de poste.

Le Secrétariat souhaite transmettre aux missions permanentes une lettre du Président du Conseil d'administration, M. Mothae Anthony Maruping, concernant la publication du poste de Directeur général du Groupe en date du 2 juillet 2024.

Le Secrétariat de l'Institution de l'ARC saisit cette occasion pour renouveler à l'ensemble des missions permanentes des membres de la Conférence des Parties de l'ARC l'assurance de sa très haute considération. *BM*

Johannesburg, le 9 juillet 2024



À : Missions permanentes des membres de la Conférence des Parties de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques
Addis-Abeba, Éthiopie

Copie : Missions permanentes des États membres de l'Union africaine
Addis-Abeba, Éthiopie

Bureau de la CdP (Lesotho, Togo, Mauritanie, Soudan du Sud, Tchad)

Coordinateurs nationaux de l'ARC

GB_ARC/L001.0907_24
Johannesburg, le 9 juillet 2024

Excellences,

Objet : Suivi du recrutement du Directeur général de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques et informations concernant l'annonce de vacance de poste

J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport concernant le recrutement du Directeur général de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC).

Comme vous le savez certainement, lors de sa 14^{ème} session, tenue les 22 et 23 avril au siège de l'UA à Addis-Abeba, Éthiopie, la Conférence des Parties (CdP) de l'ARC a décidé de mettre le poste de Directeur général du groupe au concours et a demandé au Conseil d'administration du Groupe ARC de lancer le processus de recrutement pour ce poste.

Conformément à la décision prise par la CdP lors de sa 14^{ème} session, le Conseil d'administration du Groupe ARC a formé un Comité de recrutement du Directeur général du Groupe. Ce Comité est chargé d'aider le Conseil à identifier les candidats qualifiés pour le poste. Sa composition est la suivante :

- | | |
|------------------------------------|---|
| i) M. Laila Lokosang | Président, membre du Conseil du Groupe |
| ii) M. Maxwell Mkwezalamba | Vice-président, membre du Conseil du Groupe |
| iii) M. Chance Kabaghe | membre du Conseil du Groupe |
| iv) M. Mohamed O. Moalim | membre du Conseil du Groupe |
| v) Mme Beth Dunford | membre du Conseil du Groupe (BAD) |
| vi) M. Phil Stevens | membre du Conseil du Groupe (FCDO) |
| vii) Mme Monique Nsanzabaganwa | Vice-présidente (CUA) |
| viii) Un(e) représentant(e) du PAM | |

J'ai le plaisir de vous informer que le poste a été publié le 2 juillet 2024 sur les sites Internet de l'ARC et du Programme alimentaire mondial. La date limite de candidature est fixée au 9 août 2024. Le poste sera également publié dans les magazines *Jeune Afrique* et *African Business*. L'annonce de vacance de poste peut également être consultée sur les liens suivants : [Job Vacancies | African Risk Capacity Group \(arc.int\)](https://www.arc.int/job-vacancies) (<https://www.arc.int/opportunities>) ou [Job Openings at WFP \(myworkdaysite.com\)](https://www.wfp.org/jobs).

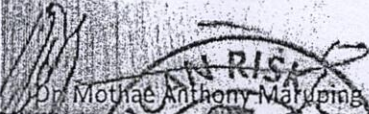
Je vous prie de bien vouloir diffuser largement l'annonce de vacance de poste et encourager tous les ressortissants africains qualifiés et remplissant les conditions requises à soumettre leur candidature. Le cahier des charges du Directeur général du Groupe est joint à la présente.

Comme le prévoit l'Accord portant création de l'Institution de l'ARC (le Traité de l'ARC), seuls les ressortissants des pays Parties audit Accord peuvent soumettre leur candidature. Conformément à la décision prise par la CdP lors de sa 13^e session (avril 2023), tous les pays signataires de l'Accord portant création de l'ARC sont considérés comme Parties jusqu'en avril 2025. Peuvent soumettre leur candidature les ressortissants des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Comores, Congo, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Madagascar, Mali, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, République arabe sahraouie démocratique, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour encourager tous les pays ne figurant pas dans la liste ci-dessus à signer sans tarder le Traité de l'ARC avant la date limite de dépôt des candidatures afin que leurs ressortissants qualifiés pour le poste soient habilités à déposer leur candidature. Le Traité de l'ARC peut être signé par les représentants autorisés des pays au Bureau du Conseiller juridique de l'Union africaine, Siège de l'UA, nouveaux locaux de l'UA, 13^{ème} étage.

Le moment venu, je transmettrai également un compte rendu détaillé du processus de recrutement au Bureau de la CdP.

En vous remerciant par avance pour votre soutien, je vous prie de recevoir, Excellences, l'assurance de ma plus haute considération.


Dr. Mthae Anthony Maruping
Président du Conseil d'administration du Groupe ARC



À : Missions permanentes des membres de la Conférence des Parties de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques
Addis-Abeba, Éthiopie

Copie : Missions permanentes des États membres de l'Union africaine
Addis-Abeba, Éthiopie

Bureau de la CdP (Lesotho, Togo, Mauritanie, Soudan du Sud, Tchad)

Coordinateurs nationaux de l'ARC